

Information sur le traitement des données de Elite Fondation de prévoyance (Déclaration de protection des données selon l'art. 19 LPD)

I. Informations générales

Elite Fondation de prévoyance (ci-après "la Fondation" ou "nous") est responsable du traitement de vos données personnelles au sens de loi fédérale sur la protection des données. La présente déclaration de protection des données s'adresse en particulier aux assurés, aux éventuels autres bénéficiaires, aux membres du Conseil de fondation de la Fondation ainsi qu'aux interlocuteurs des fournisseurs et des partenaires de la Fondation (notamment mandataires externes, autorités, banques, employeurs). La protection de vos données personnelles et de votre sphère privée est de la plus haute importance pour la Fondation. La présente déclaration de protection des données explique quelles données personnelles nous traitons en tant que "responsable de traitement", comment nous les utilisons et avec qui nous partageons vos données personnelles.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez nous contacter comme suit :

- Contact de la Fondation : Elite Fondation de prévoyance, Mégane Thomas, megane.thomas@elitefondations.ch, 021 623 13 07

II. Traitement des données personnelles

1. Définitions

Données personnelles : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée (p. ex. son prénom, nom) ou identifiable (p.ex. son numéro AVS).

Personne concernée : la personne physique dont les données personnelles font l'objet d'un traitement.

Responsable de traitement : personne privée ou organe fédéral qui, seul ou avec d'autres, décide des finalités et des moyens du traitement.

Sous-traitant : personne privée ou organe fédéral qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement.

Traitement : Toute manipulation de données personnelles, quels que soient les moyens et procédés utilisés, notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, l'effacement ou la destruction de données.

2. But du traitement et base juridique

Le traitement des données personnelles est effectué avant tout pour l'exécution de la prévoyance professionnelle en vertu de la législation sur la prévoyance professionnelle, en particulier la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ("LPP").

La Fondation traite les données personnelles des personnes concernées :

2.1. Sur la base de la législation sur la prévoyance professionnelle

La Fondation traite les données personnelles des personnes concernées conformément à la législation sur la prévoyance professionnelle applicable aux institutions de prévoyance pratiquant exclusivement la prévoyance surobligatoire, notamment pour:

- accomplir les tâches que lui assigne la LPP, la LFLP et leurs ordonnances d'exécution;
- gérer les avoirs de prévoyance surobligatoires et permettre aux assurés de choisir et de modifier leurs stratégies d'investissement;
- calculer et percevoir les cotisations;
- effectuer les investissements, versements ou transferts nécessaires;
- établir le droit aux prestations, les calculer, les allouer et les coordonner avec celles d'autres assurances sociales;
- faire valoir une prétention récursoire contre le tiers responsable;
- évaluer la santé et la gravité de l'affection physique ou psychique;
- évaluer les besoins, le profil de risque et la situation économique des personnes concernées;
- conclure et gérer les contrats d'affiliation avec l'employeur.

2.2. Sur la base des intérêts légitimes de la Fondation

Par ailleurs, la Fondation peut traiter des données personnelles en relation avec des intérêts légitimes qu'elle poursuit, notamment pour améliorer l'organisation, les prestations et les processus internes de la Fondation.

2.3. Sur la base du consentement de la personne concernée

Pour tous les traitements de données personnelles qui ne peuvent être basés sur les finalités ci-dessus, la Fondation collecte le consentement de la personne concernée.

La personne concernée reconnaît que, tant qu'elle a autorisé la Fondation à traiter ses données personnelles à certaines fins, le traitement en question est licite, sur la base de son consentement. La personne concernée peut retirer son consentement en tout temps. Toutefois, son consentement demeure valable pour tout traitement de données personnelles effectué antérieurement au retrait de son consentement. Par ailleurs, le retrait du consentement peut empêcher la Fondation de fournir certaines prestations à la personne concernée.

3. Catégories de données personnelles

Dans le cadre de ses activités comme institution de prévoyance, la Fondation traite notamment les catégories de données personnelles suivantes :

Catégories de données personnelles	Exemples
Données d'identification	Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro AVS, numéro personnel, numéro d'assuré, pièce d'identité
Données personnelles	Date de naissance, état civil, sexe, nationalité, langue, numéro AVS
Informations sur les proches/bénéficiaires (par ex. conjoint, partenaire, enfants, bénéficiaires)	Nom, prénom, date de naissance, coordonnées personnelles, preuves de communauté de vie pour le partenaire
Informations professionnelles	Employeur, début et fin des rapports de travail
Informations de nature financière	Coordonnées bancaires, avoir de prévoyance, prestation d'entrée, données personnelles calculées, données légalement nécessaires lors d'un transfert de libre passage, résidence fiscale, données relatives à l'EPL, le rachat et le divorce, certificat d'héritiers, acte de décès
Données concernant la santé	Questionnaire de santé, dossier de l'office de l'assurance-invalidité
Données sur des poursuites ou sanctions pénales et administratives	Condamnations pénales ayant une influence sur les prestations et/ou leur versement

Vous nous fournissez ces données personnelles, nous les recevons par le biais de votre employeur ou d'autres assurances sociales ou elles résultent de l'activité de la Fondation.

Certaines catégories de données personnelles sont considérées comme des données personnelles sensibles du point de vue du droit de la protection des données. C'est le cas, p. ex., des données concernant la santé. La Fondation ne traite en principe pas de données personnelles sensibles.

Si vous nous fournissez des données personnelles de tiers (par ex. partenaire, bénéficiaire), vous avez l'obligation de (i) vous assurer que ces données sont exactes, (ii) informer ces tiers du transfert de leurs données personnelles à la Fondation et de nos activités de traitement des données et, le cas échéant, (iii) obtenir le consentement correspondant de ces tiers.

4. Accès et destinataires des données personnelles

Les données personnelles sont traitées par la Fondation elle-même ou par des tiers mandatés. La Fondation peut transmettre des données personnelles à des prestataires de services externes, notamment pour les activités suivantes et, le cas échéant, accorder le droit de les transmettre à des sous-traitants :

- Administration;

- Comptabilité;
- Expert en matière de prévoyance professionnelle;
- Autres institutions de prévoyance et de libre passage;
- Fonds de Garantie;
- Autorités (par ex. registre foncier, autorité contrôle de la population, administration fiscale, registre du commerce, autorité de surveillance des fondations, registre foncier, centrale du 2ème pilier);
- Banques;
- Réviseur;
- Créanciers gagistes;
- Représentant légal et conseiller de la Fondation;
- Autres destinataires (articles 85b et 86a LPP).

En fonction de la nature et de l'étendue des services, nous pouvons mandater des prestataires de services externes et d'autres tiers en tant que responsables indépendants ou comme sous-traitants.

5. Protection des données

La Fondation est soumise aux dispositions de protection des données de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de l'ordonnance d'exécution (OPDo), ainsi que, dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire, aux dispositions de protection des données et à l'obligation de garder le secret conformément à la LPP.

6. "Profilage" et "décisions individuelles automatisées"

La Fondation ne procède pas à une évaluation automatisée des personnes concernées ("profilage") à partir de données personnelles, notamment en vue de fournir des informations, des offres ou des conseils personnalisés.

Actuellement, la Fondation ne prend pas de décisions reposant exclusivement sur un traitement automatisé de données personnelles et entraînant une conséquence juridique pour la personne concernée ou l'affectant de manière significative ("décisions individuelles automatisées").

7. Communication de données personnelles à l'étranger

La Fondation et ses prestataires de services traitent les données personnelles en Suisse. La Fondation peut communiquer des données personnelles à l'étranger si l'État concerné garantit une protection adéquate du point de vue du droit suisse de la protection des données, si la protection des données est assurée par d'autres mesures appropriées ou s'il existe d'autres exceptions, par exemple si la personne concernée a expressément consenti à la communication (p. ex. en cas de versement d'une rente/capital à l'étranger).

En cas de communication de données personnelles à des autorités étrangères, la Fondation se conforme aux prescriptions légales applicables en matière d'entraide internationale et en matière de transmission directe d'informations non publiques à des autorités et services étrangers.

8. Conservation des données personnelles

La période durant laquelle les données personnelles sont conservées dépend du délai de conservation légal et réglementaire applicable, ainsi que de la finalité que vise le traitement des données personnelles. Les règles suivantes sont notamment applicables :

- Lorsque des prestations de prévoyance sont versées, la Fondation a l'obligation de conserver les pièces durant 10 ans à compter de la fin du droit aux prestations.
- Lorsqu'aucune prestation de prévoyance n'est versée, la Fondation conserve les données personnelles jusqu'au moment où l'assuré a ou aurait atteint l'âge de 100 ans.
- Une durée de conservation plus longue peut notamment se justifier pour permettre à la Fondation d'établir des faits, d'exercer ses droits ou de se défendre contre une prétention actuelle ou future, ou pour permettre à la Fondation de faire face à une investigation d'une autorité publique, en Suisse ou à l'étranger.

9. Droits de la personne concernée

Chaque personne concernée dispose des droits suivants en lien avec ses données personnelles, ceci dans les limites de la réglementation applicable, notamment en cas de restriction légale, d'intérêt prépondérant de tiers ou de demande abusive:

- Droit d'accéder à ses données personnelles;
- Droit de les faire rectifier lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes. À cet égard, la Fondation veille à maintenir les données personnelles exactes et à jour. Par conséquent, si celles-ci changent, la personne concernée est invitée à en informer la Fondation dès que possible;
- Droit de s'opposer à leur traitement et/ou de demander la limitation de leur traitement, dans la mesure où il n'est pas (plus) nécessaire à l'exécution de nos tâches;
- Droit de demander leur suppression. Le droit à la suppression des données personnelles n'est cependant pas absolu et peut être restreint en fonction d'intérêts prépondérants qui exigent la poursuite du traitement des données personnelles;
- Droit d'obtenir vos données personnelles que nous traitons de manière automatisée et qui ont été collectées sur la base de votre consentement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine;
- Droit de retirer votre consentement lorsque celui-ci est à l'origine du traitement de vos données personnelles, avec effet pour l'avenir.

Les droits mentionnés ci-dessus pourront être limités ou exclus s'il existe un doute sur l'identité de la personne concernée ou si cela est nécessaire pour la protection d'autres personnes, pour préserver des intérêts dignes de protection ou pour se conformer aux obligations légales.

Vous avez en outre la possibilité de déposer un recours auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), si vous craignez que le traitement de vos données personnelles ne soit pas conforme au droit.

10. Mise à jour

La Fondation se réserve le droit de modifier en tout temps le contenu de la présente notice, notamment en cas d'évolution législative dans le domaine du traitement des données personnelles ou de modification du traitement des données personnelles par la Fondation.

Dernière mise à jour : 1^{er} juillet 2025